

**Synthèse de l'enquête publique et de la consultation
portant sur la demande de modification du cahier des charges de l'indication géographique
Tapis d'Aubusson, présentée par l'association LAINAMAC**

I. Déroulement de l'enquête publique et de la consultation

L'avis relatif à l'ouverture d'une procédure d'enquête publique sur la demande de modification du cahier des charges pour l'indication géographique Tapis d'Aubusson, présentée par l'association LAINAMAC, est paru au Journal officiel de la République française du 4 mars 2022 et dans le Bulletin officiel de la propriété industrielle n° 22/09 du 4 mars 2022.

Le cahier des charges correspondant a été mis en consultation sur le site internet de l'INPI à partir du 4 mars 2022 pendant deux mois.

Ont été invités à présenter leurs observations au moyen du formulaire en ligne :

- les collectivités locales (régions, départements et communes),
- les groupements professionnels intéressés (organisations nationales représentatives des entreprises et des artisans et organismes professionnels représentant les organismes d'évaluation de la conformité des produits industriels et artisanaux),
- la Directrice de l'Institut national de l'origine et de la qualité,
- et les associations de consommateurs agréées.

L'enquête publique a été clôturée le 4 mai 2022.

II. Données quantitatives sur les observations reçues

Aucune observation n'a été formulée au cours de cette enquête publique et de cette consultation.